

Compte rendu de la réunion
« Les métiers d'Art dans le Massif central »

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne
Jeudi 20 mai 2010

Etaient présents :

- Michel ATGER, APAMAC
- Sandrine BAROT-CORTOT, CMA de la Nièvre
- Guillaume CASSE, APAMAC
- Alain CHAPEAU, CMA Cantal
- Jean EXNER, CMA Haute-Vienne
- Dominique GOUTTEBEL, CRMA Auvergne
- Philippe LASSABLIERE, CMA Loire Roannais
- Michèle LAZZARO, CMA Allier
- Bernard SABOT, CRMA Auvergne
- Evelyne VULLO, CMA du Puy de Dôme

Etaient excusés :

- Alain AUDOUARD, CMA du Rhône
- Anne BON, CMA du Tarn
- Patricia DEGOUTTE, CMA du Rhône
- Pierre MARTIN, CMA de l'Yonne
- André SYLVESTRE, CMA de l'Aude
- Franck PIAT, CMA Saint-Etienne

M. Dominique GOUTTEBEL accueille les participants. Les métiers d'art recouvrent différents statuts (artisan, artiste-auteur, artiste libre) et jouent un rôle économique, social et culturel sur nos territoires.

Ils sont aussi un vecteur de communication pour l'ensemble de l'Artisanat. A ce titre, la CRMA Auvergne a un espace « Métiers d'Art » à la Foire Artisanale de Courmon d'Auvergne.

Michel ATGER rappelle que cette réunion fait suite à la demande de différentes chambres de métiers et notamment la chambre de métiers de l'Allier qui ont souhaité travailler sur la thématique des métiers d'art. Les objectifs de la réunion sont d'échanger sur les différentes initiatives métiers d'art des chambres de métiers et de voir s'il est possible de bâtir un programme à l'échelle Massif central.

Il rappelle le contexte de réforme qui touche l'ensemble des structures publiques et parapubliques. La structure MACEO, regroupement de l'ensemble des structures Massif central (ADIMAC, APAMAC, UCCIMAC, SIDAM) a été créée suite à un audit mené par les instances du Massif central. Guillaume CASSE est mis à disposition de MACEO par l'APAMAC.

Il propose de commencer le tour de table, de voir quel est le dénominateur commun permettant de fédérer les chambres de métiers sur un projet Massif central.

CMA de l'Allier : Michèle LAZZARO

La chambre de métiers souhaite relancer un programme métiers d'art. Michèle LAZZARO présente les dispositifs existants :

- Programme d'investissement pour les entreprises des métiers d'art (PIEMA), programme d'aides à l'investissement mis en place par le Conseil Régional Auvergne
- Aides pour la participation à des salons
- Prix SEMA, ce dernier étant amené à disparaître
- Prix de la ville de Vichy qui récompense un artisan d'art
- Le salon régional des métiers d'art (qui s'est tenu jusqu'en 2007)
- Le salon départemental de l'artisanat et des métiers d'art qui s'est tenu en 2008. A cette occasion, les organisations professionnelles ont fait découvrir les métiers de l'artisanat. Les Artimobiles étaient présentes et une exposition photo était organisée. Une partie du salon était dédiée aux métiers d'art et le salon a été l'occasion de remettre le prix Star et métiers.
- Partenariat avec les meilleurs ouvriers de France et les meilleurs apprentis de France

La chambre de métiers est régulièrement sollicitée par des collectivités locales.

En 2009, elle a ainsi été sollicitée par les villes de Lapalisse, Montluçon et Moulins sur des projets de valorisation des métiers d'art. La ville de Moulins souhaite mettre en place un centre national du costume de scène ; la ville de Montluçon, possède un musée des musiques populaires et souhaite créer un pôle métiers d'art sur la facture instrumentale.

La commune de Souvigny organise chaque année une foire médiévale avec la participation d'un groupe d'artistes et d'artisans dynamiques.

Le village de Charroux, classé parmi les plus beaux villages de France, organise aussi une foire artisanale tous les ans.

Au vu de toutes ces initiatives, le département de l'Allier souhaite une structuration des métiers d'art sur le département de l'Allier et soutient la chambre de métiers pour qu'elle travaille dans ce sens.

La chambre de métiers a ainsi mandaté un cabinet d'étude spécialisé dans le développement économique des métiers d'art pour apprécier l'opportunité de créer un pôle métiers d'art de la facture instrumentale à Montluçon. Dans ce cadre, la chambre de métiers a rencontré l'Institut Européen des Techniques et Métiers de la Musique (ITEMM) au Mans.

Mme LAZZARO insiste sur la diversité des initiatives métiers d'art sur son département et la méconnaissance qui en découle.

Pour conclure, le département de l'Allier est volontaire pour construire avec la chambre de métiers un programme métiers d'art. Une des conditions sous peine de blocage est de trouver des financements complémentaires.

A noter que le comité d'expansion de l'Allier gère un site Internet dédié aux métiers d'art : <http://metiers-art.planet-allier.com>

CMA Haute-Vienne : Jean EXNER

Guillaume CASSE demande à M. EXNER de présenter le Contrat de Progrès Métiers d'Art (CPMA) mis en place en Région Limousin. La chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Vienne en assure l'animation pour le compte des chambres de métiers de la Région Limousin.

Avant la mise en place du CPMA, la chambre de métiers de la Haute-Vienne avait une personne qui dédiée 30 à 40 % de son temps aux métiers d'art essentiellement pour organiser des foires et des salons. Le CPMA a permis de dégager des moyens humains complémentaires.

La mise en place du CPMA a nécessité plus de deux ans. Une étude préalable a été réalisée par la CRMA Limousin sur ce thème avec les ateliers d'art de France et PAMAL, l'association regroupant les entreprises de métiers d'art à l'échelle régionale.

Le CPMA a un budget de deux millions d'euros sur 5 ans. Pour sa mise en œuvre, il finance une personne à temps complet (100 000 €/an).

Le CPMA comporte différents volets. Un des volets traite de la formation. Le conseil de la formation permet d'accompagner les entreprises qu'elles soient ou non immatriculées au répertoire des métiers.

Il est prévu de mener une étude sur les savoir-faire rares.

L'accent est aussi mis sur l'innovation et le design.

Un groupe de travail sur le mobilier urbain a été créé et a participé à un salon en Allemagne.

Enfin, des aides à la commercialisation sont disponibles pour les projets individuels ou collectifs.

M. EXNER témoigne de quelques difficultés avec des professionnels.

Parmi les projets pouvant être menés à l'échelle Massif central, il évoque la création d'une route des métiers d'art.

Il évoque ensuite des opérations export au Maroc, en Tunisie et à Dubaï susceptibles d'intéresser la CMA de l'Allier.

D'autres artisans se sont regroupés sur des thématiques : le funéraire, l'habitat décoration.

Outre, l'aide aux entreprises artisanales, le CPMA prévoit aussi d'accompagner les collectivités souhaitant travailler sur la thématique des métiers d'art.

En Haute-Vienne, la ville de Saint-Junien est labellisée « ville et métiers d'art » et porte le pôle international du cuir.

Un travail est en cours avec la ville d'Uzerche pour un positionnement « métiers d'art » généraliste, Uzerche n'ayant pas de secteur de métiers spécifique.

A Saint-Yrieix-la-Perche, de nombreux locaux commerciaux sont vides. Un projet d'installation d'entreprises des métiers d'art en période estivale est envisagé.

Enfin, la CMA a noué un partenariat avec la CCI sur le thème de l'export de produits de luxe et d'excellence.

Bernard SABOT demande quel type d'entreprises a droit au CPMA ? En région Auvergne, on parle davantage d'ateliers d'art, terme qui recoupe les artisans, les artistes libres et les artistes auteurs.

Jean EXNER précise que le CPMA s'adresse prioritairement aux entreprises immatriculées au répertoire des métiers. Lors de la négociation avec le Conseil Régional, ceci avait été évoqué. Une souplesse est laissée pour les projets collectifs puisque les artistes-libres et les artistes-auteur peuvent participer.

Bernard SABOT avoue que ce sujet est de grande importance car actuellement de nombreuses installations s'effectuent sous le statut auto-entrepreneur. Il s'agit d'une population jeune, créative et qui fabrique des produits de bonne qualité.

Philippe LASSABLIERE évoque aussi les entreprises inscrites aux impôts dans la mesure où leur chiffre d'affaires ne dépasse pas 90 000 €.

Guillaume CASSE présente le site Internet de Massif central Magazine sur lequel sont référencés près de 230 entreprises du Massif-central. M. LASSABLIERE demande quel est le cahier des charges. Bernard SABOT précise que pour figurer sur le site Internet, les entreprises doivent vivre de leur activité. Il ne s'agit pas uniquement d'artisan d'art. Bernard SABOT préfère utiliser le terme « ateliers d'art » qui regroupe les différents statuts. Parmi les 230 entreprises référencées, 95 % d'entre elles exercent dans le secteur des métiers d'art.

Guillaume CASSE présente rapidement le label des entreprises du patrimoine vivant. Sur l'ensemble du Massif central, il y a 98 entreprises labellisées ce qui représente près d'un septième des entreprises labellisées en France. Cette tendance est donc très significative pour un territoire peu dense comme le Massif central. Parmi les régions comportant le plus d'entreprises labellisées, la région Limousin arrive en deuxième position après la région Rhône-Alpes avec 42 entreprises contre 98.

CMA Cantal : Alain CHAPEAU

La chambre de métiers organise chaque année à Aurillac un salon qui rassemble entre 40 et 50 entreprises originaires du Cantal et de départements alentours.

De plus, une brochure « métiers d'art » est éditée tous les deux ans avec le soutien financier du département.

Le prix SEMA constitue aussi un moment fort de l'année, malheureusement, voué à disparaître.

M. CHAPEAU souligne qu'une partie de son temps est gagée pour les métiers d'art et qu'il doit s'occuper d'autres missions. Il aide ponctuellement des entreprises des métiers d'art dans leurs démarches d'installation.

Il évoque le fait que la CCI contacte les artisans d'art pour leur proposer des formations

CMA Puy de Dôme : Evelyne VULLO

Elle est chargée de la filière métiers d'art à la CMA 63 sans y consacrer la totalité de son temps de travail car elle a d'autres missions. Elle reprend rapidement quelques éléments déjà évoqués dans le cadre du Programme Régional des Métiers d'Art en Auvergne, notamment l'aide PIEMA et la subvention pour la participation aux foires et salons.

Dans le Puy de Dôme, le guide Gourmand'arts, édité tous les deux ans, regroupe près de 110 entreprises des métiers d'art et des métiers de bouche (50-50).

La chambre de métiers a créé le site internet <http://www.metiersdart-puydedome.com/>

Ce site présente l'actualité des métiers d'art et un annuaire des ateliers d'art, avec un moteur de recherche pour sélectionner des professionnels ou des réalisations parmi plusieurs critères (métiers, matériaux, communes...)

Il offre la possibilité aux entreprises le souhaitant de créer leur propre page et d'en modifier le contenu grâce à un système d'administration.

Enfin, il intègre un espace professionnel réservé aux entreprises qui comprend un agenda des manifestations et des prix et concours organisés dans l'année.

En matière de métiers d'art, les spécificités du département sont la coutellerie (Thiers) et la lave émaillée (Volvic).

A l'échelle du Massif Central, Mme VULLO pense que des actions à l'export spécifiques aux métiers d'art pourraient être envisagées.

CMA Nièvre : Mme BAROT-CORTOT

Mme BAROT présente les différentes actions :

- Remise du prix SEMA. La fin annoncée de ce prix va faire défaut.
- Ateliers scolaires (animés par des artisans) pour créer des vocations chez les jeunes et ainsi favoriser la transmission des savoir-faire. Ces ateliers sont organisés en parallèle du salon des métiers d'art à Nevers et des journées nationales des métiers d'art.
- Un salon métiers d'art (exposition et marché d'art) est organisé chaque année au sein du palais ducal de Nevers.
- Lors des journées nationales métiers d'art (1^{er} weekend d'avril) un lieu est choisi et une exposition proposée (+ ouverture des ateliers d'artisans au public et scolaire)

Selon Mme BAROT, il n'y a plus d'action export métiers d'art en région Bourgogne.

Pour le compte des chambres de métiers et de l'artisanat de Bourgogne, Mme BAROT organise la participation des entreprises de métiers d'art au Salon du Carrousel du Louvre. Le budget de participation à ce salon est de 45 000 € et près de 10 artisans, sélectionnés pour la manifestation, y participent. Le Conseil Régional finance à hauteur de 75 %, le reste étant à la charge de l'artisan. Les personnes présentes s'accordent sur l'intérêt de ce salon en matière de clientèle et de commandes.

En matière de communication, la chambre de métiers propose un annuaire électronique des artisans de Bourgogne avec une possibilité d'affichage « métiers d'art ». Un partenariat avec l'agence de tourisme de la Nièvre a été conclu pour réaliser la promotion des artisans d'art (recense les métiers d'art par petite région sur des livrets et site internet).

Enfin, Mme BAROT explique la difficulté pour les artisans de bénéficier du 1 % culturel. Bernard SABOT le confirme et explique qu'il connaît des artisans qui s'inscrivent en tant qu'artiste-auteur en plus de leur statut d'artisan pour pouvoir en bénéficier.

L'appellation « métiers d'art » ne regroupe pas seulement des artisans mais aussi des artistes-auteurs (inscrit à la maison des artistes) et des artistes libres (inscrit à l'URSSAF). Ce sont des activités que nous avons du mal à recenser (car elles ne font pas partie de notre registre des métiers) ; ces savoir-faire méritent d'être reconnus pour ne pas être oubliés.

CMA Loire Roannais : Philippe LASSABLIERE

La Chambre de Métiers accompagne les Métiers d'Art au niveau du Roannais. Il existe une convention triennale signée avec la ville de Roanne et l'association des Métiers d'Art du Roannais (AMAR). La ville prend en charge la communication des expositions (Edition d'affiche, carton d'invitation, mise à disposition de la maison des métiers d'art pour des

expositions. La chambre apporte ses compétences en bureautique et en aide au fonctionnement de l'association.

La Chambre de Métiers a organisé des visites de salons métiers d'art à Paris et à Genève. Ce dernier, s'est montré décevant en terme de retombées.

La ville de Roanne est labellisée « ville et métiers d'art ».

Au niveau régional, les CMA ont établi un plan pluri annuel de soutien aux Métiers d'Art – PANORAM'ART avec des fonds provenant du Conseil Régional et de l'Etat. Les principales actions portent sur la promotion des métiers (aides pour l'organisation de salons, la formation, la réalisation de supports de communication... Des contacts ont été pris avec la cité du design de Saint-Etienne.

Toujours au niveau régional, les entreprises des métiers d'art peuvent bénéficier d'aides directes pour participer à des salons nationaux ou internationaux : salon Maison et Objet, salon de Shanghai, Dubaï...

Les chambres de la Loire-Roannais et de la Loire ont édité en 30 00 exemplaires un guide commun avec le concours du comité départemental de tourisme. Le Conseil général a participé à son financement. – La route des Métiers d'Art en Loire. Une deuxième édition de ce guide devrait avoir lieu en 2011.

Les attentes de la Chambre de Métiers au niveau Massif central porteraient sur de la communication pour faire connaître les entreprises Métiers d'Art. M. LASSABLIERE pense que le Massif Central devrait permettre de monter des opérations communes et pour le Roannais, d'avoir une vitrine à l'extérieur de son territoire.

La chambre de métiers présente enfin une opération qu'elle souhaitait proposer en 2009 et qui sera organisée en 2010 : l'organisation de rencontres entre les sous-traitants textiles du Roannais et des créateurs parisiens, à Paris. M. LASSABLIERE indique qu'il est difficile pour des sous-traitant de franchir le pas de la réalisation des produits à la commercialisation. Le nombre de créateurs parisiens est estimé à 3000.

CRMA Auvergne : Bernard SABOT

La chambre régionale intervient en complément des actions menées par les chambres départementales.

Au niveau du département de la Haute-Loire, il existe deux pôles de compétences métiers d'art :

- le Casa d'Art (Plateau de la Chaise-Dieu) qui regroupe 15 artisans
- le centre d'art contemporain de Chambon-sur Lignon. Ce pôle devrait être élargi à d'autres activités car ne recevant pas le public escompté.

De plus, la ville du Puy et la communauté d'agglomération mettent à disposition 3 boutiques, rue Raphaël, rue dédiée aux métiers d'art. Depuis que la ville a décidé que cette rue serait consacrée aux métiers d'art, 86 fonds de commerces sont occupés et deux sont encore disponibles.

Différentes initiatives sont menées dans le département :

- 2-3 manifestations sont ensuite organisées (tourneur de bois à la Chaise-Dieu, moulé de potier).
- Une réunion est prévue avec le CG43 pour trouver une alternative à la suppression des prix SEMA.
- Une brochure métiers d'art est éditée avec le soutien du département.
- Une démarche de e-business est proposée aux entreprises par l'interconsulaire
- La chambre de métiers encourage le plus de ville possible pour qu'elles soient labellisées « métiers d'art » et qu'elles puissent asseoir une communication

La démarche de la chambre régionale a été mise en place suite à une étude menée dans les années 2000. Un programme pluriannuel comportant 50 actions importantes pour les entreprises de métiers d'art a été conçu.

Parmi ces actions, figurent le PIEMA qui permet d'aider les entreprises dans leurs investissements à hauteur de 30 %. Ces aides sont cumulables avec aides. Ainsi dans le département de la Haute-Loire, les entreprises peuvent être aidées à hauteur de 50 % du montant total de l'investissement. Le dispositif est géré par la CRMA et c'est cette dernière qui formule un avis sur le projet d'investissement. Sur les 850 entreprises « métiers d'art » identifiées en Auvergne, 210 entreprises différentes ont bénéficié du dispositif. Le montant des aides attribués atteint 570 000 € pour un montant d'investissement de 2 millions d'euros. A la vue de ces chiffres, Bernard SABOT souligne que les métiers d'art sont clairement un secteur important de l'économie auvergnate. A noter que les artistes libres et les artistes auteur sont éligibles sur le dispositif.

D'autres dispositifs et initiatives existent en Auvergne :

- Le dispositif d'aides pour la participation aux foires et salons ainsi que l'export
- Foire de Cournon
- Une étude a été menée par l'école supérieure de commerce de Clermont-Ferrand sur le thème de l'export pour les entreprises des métiers d'art. Cette étude conclue qu'il n'est pas judicieux d'accompagner les entreprises de design et de création à l'export car les retours de commandes sont faibles. Il faut par contre mettre l'accent sur les entreprises ayant un savoir-faire français, la french touch.
- Une action est menée avec le Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne pour vendre par e-business des produits à forte identité auvergnate.
- Une boutique « terre et potier d'Auvergne » va ouvrir très prochainement à Issoire. La boutique sera tenue par un salarié en emploi passerelle.
- Le PNR des Volcans d'Auvergne met en place une exposition de différents secteurs d'activités. L'objectif est que différentes professions se rencontrent et puissent créer des produits ensemble.
- Un partenariat a été noué entre le bureau de recherches géologiques et minières et l'association « terre et potiers d'Auvergne » pour former les céramistes à la géologie. Le potentiel de production en terre sigillée est conséquent.
- Une étude sur la récupération des déchets chez les céramistes (métaux lourds) a été réalisée par le chargé de mission environnement de la CRMA. Les conclusions de cette étude vont servir à mettre en place un politique de stockage et de collecte de certains de ces déchets dangereux.

Pour Bernard SABOT, les attentes d'actions à mener à l'échelle de Massif central sont de trois types :

- Actions à l'export

- Partenariat avec la cité du design de Saint-Etienne (Biennale du design). Sur ce point, M. LASSABLIERE évoque le travail mené par la CMA42 Loire Roannais avec l'association « Collectif Designer + » ([HTTP://WWW.COLLECTIF-DESIGNERSPLUS.FR](http://www.collectif-designersplus.fr)) et l'école des mines de Saint-Etienne.
- Regroupement des créateurs de mobilier contemporain pour créer de nouveaux produits et pour avoir des lieux d'exposition de leurs œuvres.

Les pistes actions pouvant être menées à l'échelle Massif central et qui ont été évoquées lors de ce tour de table sont les suivantes :

- L'**export** des produits métiers d'art. M. CASSE fait remarquer qu'il faut bien déterminer quels produits et quels marchés (habitat-décoration, luxe, restauration, tourisme) sont concernés afin d'être le plus opérationnel possible.
- Un outil permettant aux chambres de métiers **d'accompagner les collectivités dans leur positionnement métiers d'art** (étude d'opportunité, complémentarité avec les autres pôles métiers d'art existants dans le Massif-central, ...). Cet outil permettrait de déterminer et d'accompagner financièrement une structuration des pôles métiers d'art à l'échelle Massif central.
- La **labellisation des produits** « métiers d'art » (qualité, savoir-faire, ...).
- La **création de nouveaux produits** (Par exemple, envisager un partenariat avec la cité du design de Saint-Etienne en matière d'innovation). Voir quelles sont les complémentarités que l'on peut trouver entre métiers pour mettre au point de nouveaux produits (Par exemple, opération entre les porcelainiers du Limousin et les couteliers auvergnats).
- La **création d'une route des métiers Massif central**
- Des opérations collectives nécessitant une « masse critique » d'entreprises. Par exemple, dans le domaine des **métiers rares**.